

Régulation du transport des bois ronds

Expérimentation d'une extension maîtrisée des itinéraires dérogatoires temporaires



Le secteur bois du Limousin

- 34% du territoire régional (28 % en Haute-Vienne)
- 94 % de propriété privée, fortement morcelée
- Ressource hétérogène et sous-mobilisée
- Emploi de 11 000 personnes dont 8 500 salariés
- Transport = 15 à 20 % du coût d'approvisionnement en grumes des unités de première transformation

Rappels de la réglementation sur le transport routier

- Code de la Route et circulation routière
 - limites maximales de PTRA à 38 t (4 ess.), 44 t (5 essieux et plus)
 - charge maximale de 13 t/essieu
 - Gabarit, éclairage et signalisation...

Dispositions particulière pour les transports de bois ronds

- Régime dérogatoire à 48 t ou 52 t* (5 ess.) ou 57 t (6 ess. et +) de PTRA (décret n°2009-780 du 23/06/09 et AP du 15/07/10)

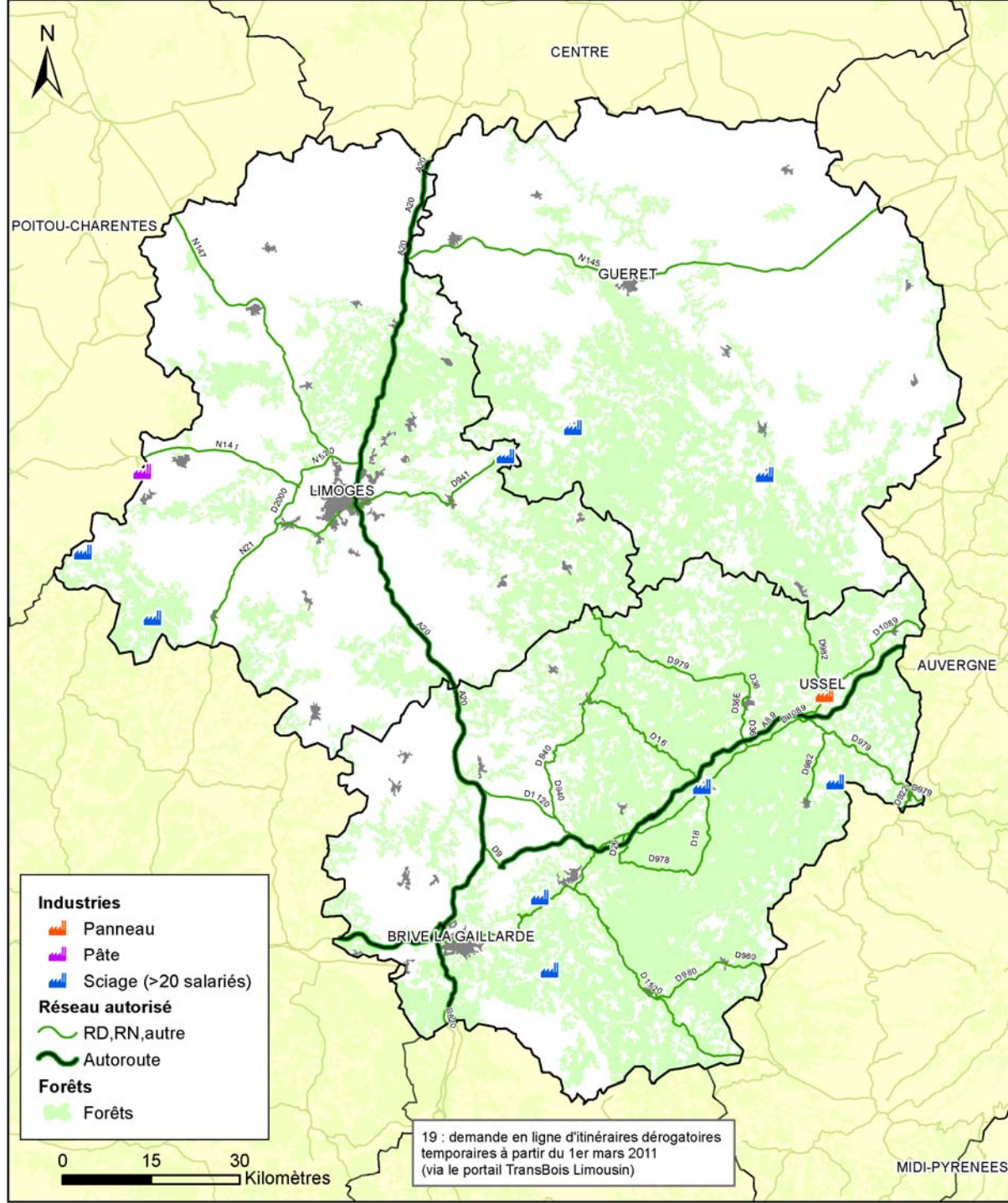
* jusqu'au 1^{er} janvier 2015 pour les véhicules mis en circulation avant le 9/07/09 et disposant d'une attestation pour ce type de transport avant cette date

- Connaissance du PTR réel par le conducteur
- Circulation interdite des convois si : vitesse inférieure à 50 km/h sur autoroute, intempéries, chassés-croisés...



Les itinéraires 48/57 t. en vigueur

Le réseau « permanent »



La situation actuelle vue au travers des contrôles routiers

Sur les 18 derniers mois (mars 2011 à septembre 2012)

- 370 opérations de contrôle « tous transports » réalisées en Limousin, dont 45 % en Haute-Vienne
- 387 ensembles « transport bois » contrôlés
- 138 véhicules constatés en surcharge
- 78 véhicules immobilisés jusqu'à cessation de l'infraction (déchargement)

Les impasses de la situation actuelle

- Discontinuités dans le transport de bois ronds
- Insécurité et dégradation du patrimoine routier
- Gestionnaires de voirie en situation de subir

Un triple enjeu...

- Mobiliser la ressource bois
- Préserver la voirie des communes et du département
- Assurer la sécurité des usagers de la route

Une stratégie partenariale...

- En (re-)plaçant les gestionnaires de voirie au cœur du dispositif
- En inscrivant tous les acteurs concernés dans une démarche vertueuse, d'engagement de service et d'amélioration des pratiques

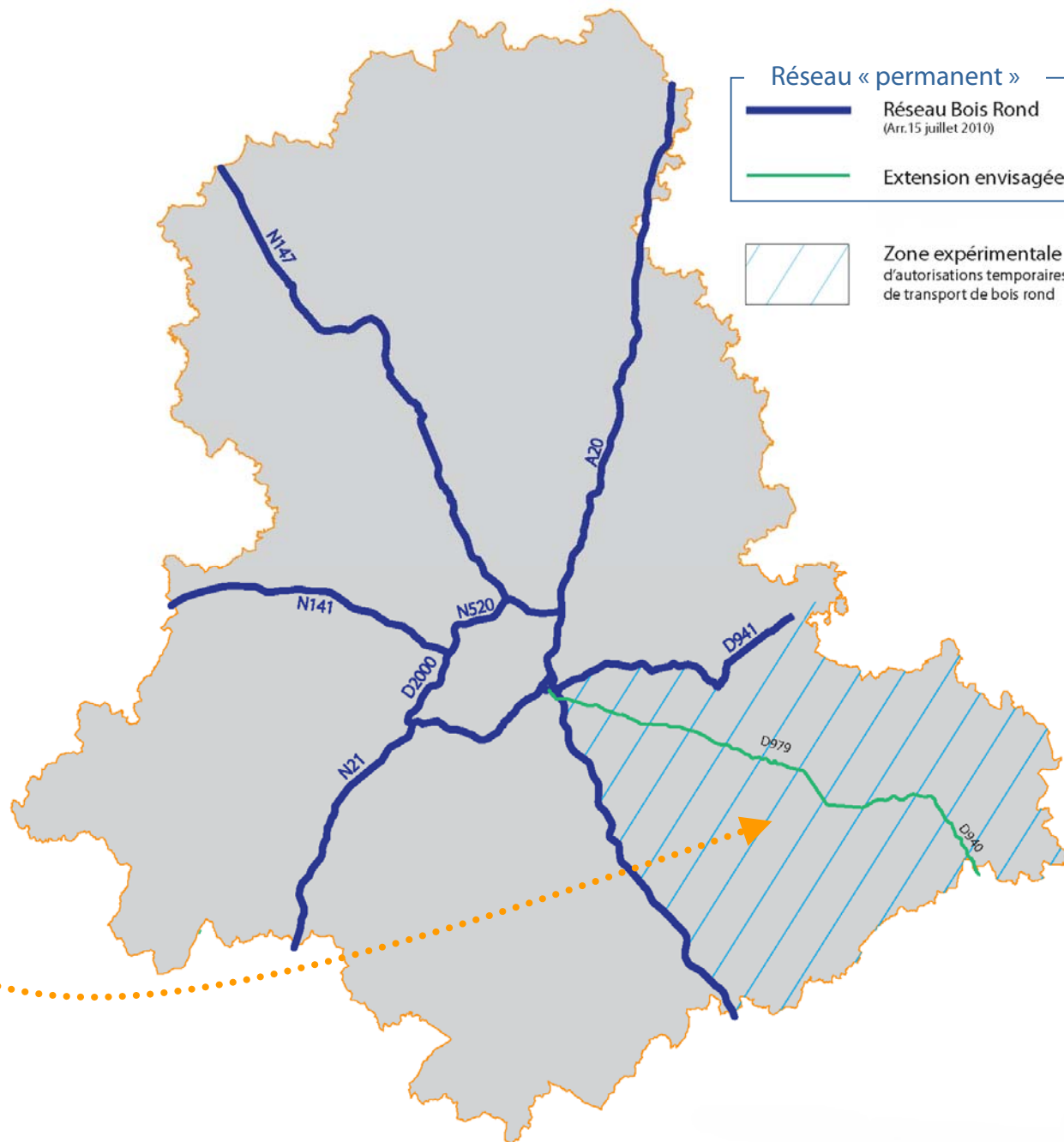
Proposition :

un dispositif d'autorisations dérogatoires temporaires

- Demande préalable obligatoire d'itinéraires dérogatoires par les exploitants forestiers
- Examen de la demande par les GV concernés
- Ouverture temporaire à 48/57 tonnes avec prescriptions complémentaires éventuelles
- État des lieux, permission de voirie
- Respect du code de la route et plan de contrôle renforcé

Secteur proposé

Pour l'extension maîtrisée du réseau dérogatoire temporaire



Réseau « permanent »

- Réseau Bois Rond (Arr.15 juillet 2010)
- Extension envisagée

Zone expérimentale d'autorisations temporaires de transport de bois rond

Bénéfices attendus du dispositif expérimental

- Rétablir le lien entre collectivités gestionnaires de voirie et professionnels du bois
- Rétablir les pouvoirs des gestionnaires de voirie
- Favoriser la mobilisation du bois dans un cadre sécurisé et régulé

Schéma opératoire

1. Demande d'itinéraire et pré-instruction
2. Consultation pour avis de tous les GV concernés
3. Si avis positifs, intégration de l'itinéraire dans un arrêté mensuel et prescriptions (SR)
Si avis négatif, proposition d'un itinéraire alternatif si possible, sinon rejet.
4. État des lieux

Dispositions d'accompagnement

- Cartographie actualisée du réseau
- Assistance aux GV en matière de diagnostic
- Communication et formation sur TransBois à l'attention des collectivités et des professionnels
- Prescriptions de sécurité routière
- Plan de contrôle, en concertation étroite entre DREAL, Gendarmerie et Police nationale
- Suivi-évaluation (comité de suivi)

Un outil commun d'information, de déclaration et d'instruction

The screenshot shows the homepage of the TransBois-Limousin website. At the top, there is a banner with the text "TransBois-Limousin" in green and orange, followed by "pour une gestion durable de la mobilisation du bois". Below this is a navigation bar with links: "Exploitation forestière", "Transport du bois", "Voirie", "Services +", "TRANSBOIS", and "la documentation". The main content area features a welcome message: "Bienvenue sur le nouveau portail TRANSBOIS-LIMOUSIN ! L'adresse du portail transbois-limousin a changée. C'est désormais www.transbois-limousin.info. Pensez à marquer cette page dans votre navigateur préféré." To the right, there is a section titled "les outils" with a sub-section "Déposer une demande d'itinéraire dérogatoire" and a button "cliquez" next to a truck image. Below this is a diagram labeled "l'instance de médiation" showing three stylized figures in a triangle with arrows.

Acteurs de la filière

Exploitation forestière

Transport du bois

Voirie

les outils

Déposer une demande d'itinéraire dérogatoire

cliquez

l'instance de médiation

- Le choix logique de TransBois
- Actualisation de la connaissance des réseaux

Assistance aux collectivités : Gestion de voirie

- Information sur les prérogatives des maires (pouvoirs de police)
- Mise à jour des tableaux de voiries et mise à jour cartographique
- Stockage et chargement du bois : état des lieux, permission de voirie...
- Demande d'itinéraire dérogatoire (identification des points sensibles et avis technique sur voirie)

Assistance aux collectivités : Sécurité routière

- Insertion sur le domaine public : adaptation de la signalisation à la visibilité.
- Circulation : expertise pour l'adaptation de la signalisation à la visibilité sur route sinueuse et étroite (schémas type de signalisation temporaire).

Formation des acteurs

- Objectif : maîtriser l'outil TransBois 2
- Public : collectivités locales et professionnels
- Séquence de 1/2 journée
- En partenariat avec l'École forestière de Meymac

Mesures de renforcement du dispositif des contrôles (1/2)

- Coopération étroite entre DREAL, Gendarmerie et Police nationale
- Création d'une cellule de réglementation des transports (BMO de Feytiat), centralisant les informations « terrain » et disposant de ses propres moyens de pesée mobile permettant de contrôler tout point de la zone
- Capacité d'intervention à « J+1 », en fonction des remontées terrain à la cellule Transport
- Principe d'application exhaustive de l'ensemble des dispositions du Code la Route (TA électroniques ou PV)

Mesures de renforcement du dispositif des contrôles (2/2)

- Mise en œuvre coordonnée DREAL & Gendarmerie d'une opération mensuelle spécifique « transport bois » au sein de la zone expérimentale
- Une opération spécifique DREAL par trimestre à l'entrée des « grands » sites de transformation du bois
- Contrôles documentaires aléatoires en entreprise

Mesures complémentaires

- Limitation de vitesse des transports dérogatoires, sur la zone d'expérimentation, à 70 km/h sur réseau permanent et 50 km/h sur réseau temporaire
- Mise en place d'un comité de pilotage composé des représentants des différents partenaires du dispositif, chargé du suivi et de l'évaluation du dispositif expérimental

Autres dispositifs d'intervention

- Financement du renforcement de la voirie forestière (FNADT, 40%)
- Financement des places de dépôt (jusqu'à 70%)
- Financement de l'acquisition de remorques (dispositif à confirmer par le CRL)

Régulation du transport des bois ronds



Merci de votre attention

Place à vos questions

